

CONFERENCE DES
DIRECTEURS CANTONAUX
DES FINANCES

SECO Direction du travail
Effingerstrasse 33
3003 Berne

Lucerne, le 14 mars 2008 STA/peg
G:/fdk/92_07_01/vn_alv

Révision partielle de la loi sur l'assurance-chômage: mise en consultation

Madame la Conseillère fédérale
Mesdames, Messieurs,

Dans votre courrier daté du 14 décembre 2007, vous avez engagé la procédure de consultation sur la révision partielle de la loi sur l'assurance-chômage. Voici notre position à ce sujet:

Généralités

L'assurance-chômage est fortement déficitaire. Ses dettes envers la Confédération se montent désormais à 5 milliards de francs. Comme la loi le prévoit, cet état de fait ne peut plus être toléré. La dette envers la Confédération doit être résorbée, sinon l'assainissement sera de plus en plus difficile. Nous renvoyons aux efforts d'assainissement de l'AI.

Comme vous le prévoyez à juste titre dans votre projet, des mesures doivent être prises au niveau des dépenses et des recettes de l'assurance-chômage. Nous sommes toutefois d'avis que votre projet se concentre trop unilatéralement sur les recettes supplémentaires. Le montant total annuel des améliorations (y compris l'amortissement de la dette) se monte à 1'600 millions de francs. Or sur ce total, environ 1,1 milliard de francs, soit près de 70 pour cent concerne les recettes supplémentaires, alors que seulement 30 pour cent ou 481 millions de francs seront des économies. Sur le plan politique, il sera difficile d'obtenir une majorité.

Les mesures d'assainissement (y compris l'amortissement de la dette) doivent être financées pour moitié par des économies et pour moitié par des recettes supplémentaires.

Les recettes supplémentaires que vous proposez pèsent assez fortement sur l'économie. En cas de dégradation de la situation économique, elles risqueraient d'aggraver le ralentissement économique.

De plus, il faut également tenir compte du fait que d'autres recettes supplémentaires sont prévues pour l'assainissement de l'AI, qui pèseront, elles aussi, sur l'économie. Avec l'assainissement des assurances sociales, des charges se cumulent pour l'économie, qui risquent de compromettre la compétitivité sur le marché international. Les charges de personnel augmentent, ce qui majore les

coûts salariaux unitaires. Cela entraîne un renchérissement du coût du travail et pèse sur le marché du travail.

Nous souhaitons attirer votre attention sur la nécessité de retirer une nouvelle fois le projet et de le revoir dans le sens d'une répartition mieux équilibrée de l'effort.

Remarques concernant les différents articles

Au vu de la position que nous avons adoptée, une évaluation des différents articles à modifier s'avère ici superflue.

Avec nos meilleures salutations

**CONFERENCE DES DIRECTRICES
ET DIRECTEURS CANTONAUX
DES FINANCES**

Le président:



Christian Wanner

Le secrétaire:



Kurt Stalder

Copie:

aux directrices et directeurs cantonaux des finances